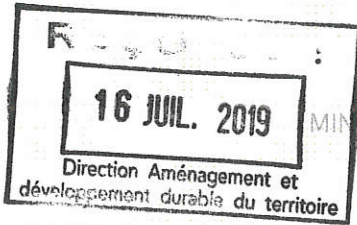




→ JL



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire



Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 08 JUL. 2019

Monsieur Jacques LAUNAY
Directeur du Conseil Départemental de Loir-et-Cher
Conseil Département de Loir-et-Cher
Hôtel du département Place de la République
41020 BLOIS Cedex

Monsieur le Directeur,

Le 06/05/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) à Châteauneuf (41).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R122-7 II du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet du Loir-et-Cher
M. le DREAL
DDT 41